

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Noël du Grand Conseil à l'issue des débats*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président communique que la requête déposée par le syndicat SUD et consorts le 18 juin 2013 contre la loi sur la Caisse de pensions a été rejetée par la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal par arrêt du 12 novembre 2013. Il s'ensuit que le dispositif voté par le Grand Conseil à la fin du mois de juin pourra entrer en vigueur le 1er janvier 2014. M. le Président lit la lettre de démission de M. le député Patrick Vallat et lui rend hommage. Il salue également, à la tribune réservée au public, la classe 10 VSO1 de Corsier, emmenée par M. Philippe Mercier.</p> <p>Une demande de modification de l'ordre du jour est présentée par M. le député Jean-Michel Favez afin d'inverser les points 7 et 8 de l'ordre du jour. Cette demande de modification est refusée par 77 non, 48 oui et 12 abstentions.</p> <p>M. le Président communique que M. le député Régis Courdesse a annoncé sa démission de la Commission de présentation pour le 31 décembre 2013.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Postulat: Jean-Michel Dolivo et consorts. Simple question: Régis Courdesse. Interpellation: Denis Rubattel. Motion: Hans-Rudolf Kappeler et consorts.</p>			
RENV-CE	3.	(13_INT_194) Interpellation Stéphane Montangero - Salaire minimum : quels chiffres et quelles incidences pour notre canton ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(13_INT_200) Interpellation Olivier Epars - Gaz non conventionnel aux Grangettes, deux poids, deux mesures ? (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(13_INT_197) Interpellation Pierre Guignard - Manger halal sans le savoir ? (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(13_INT_199) Interpellation José Durussel - La sécurité des agents de détention vaudois est-elle bien assurée ? (Pas de développement)			

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	7.	(GC 091) Election complémentaire d'un 3ème membre à la Cour des comptes du Canton de Vaud - Législature 2014-2019  1er tour de l'élection complémentaire: le premier vote est nul, car le nombre de bulletins recueillis est supérieur à celui des bulletins distribués. Second vote: bulletins délivrés : 148; bulletins rentrés : 148; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 148; bulletins blancs : 2; majorité absolue : 75. Ont obtenu des voix : 1. M. Frédéric Grognuz (81 voix) ; 2. M. Emmanuel Sangra (65 voix). Aucune voix éparse. Est élu: M. Frédéric Grognuz.	GC	Ansermet J. (Majorité), Rochat Fernandez N. (Minorité)	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	<p>(105) Exposé des motifs et projets de budgets (EMPD N° 2) : – des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2014 – d'investissement pour l'année 2014 et plan 2015-2018 et Rapport du Conseil d'Etat – sur le Programme de législature 2012-2017 – sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et Exposé des motifs et projet de loi modifiant - la loi du 24.01.2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) – la loi du 07.09.2010 sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) – la loi du 09.10.2012 sur le registre foncier (LRF) – sur le droit de timbre (LTim) et Exposés des motifs et projet de décret – fixant, pour l'exercice 2014, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud – fixant, pour l'exercice 2014, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) – fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements – fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements et Rapport du d'Etat au Grand Conseil – sur le postulat Jérôme Christen et consorts demandant au Conseil d'Etat d'obtenir une indemnisation correcte dans le cadre de l'incendie du bâtiment Perregaux – sur le postulat Jean-Michel Favez et consorts au nom du groupe socialiste demandant au Conseil d'Etat un programme de lutte contre la crise par le biais notamment d'une anticipation des investissements sur le plan vaudois(3ème débat)</p> <p>(3ème débat): Budget des charges et des revenus de fonctionnement: à la demande du Conseil d'Etat, proposition est faite d'inverser l'examen des deux rubriques budgétaires. M. le Président accède à cette demande. UB 054.3030: version acceptée en 1er débat (acceptation de l'amdt COFIN d'un montant de + 4'027'800; non) est opposée à la version acceptée en 2ème débat (acceptation de l'amdt Bolay d'un montant de - 4'027'800; oui). La version acceptée en 2ème débat est privilégiée par 76 oui.</p>	DFIRE.	Grognuz F.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>68 non et 2 abstentions. UB 040.3010: version acceptée en 1er débat (refus de l'amdt Montangero d'un montant de + 400'000; non) est opposée à la version acceptée en 2ème débat (acceptation de l'amdt Montangero d'un montant de + 400'000; oui). La version acceptée en 2ème débat est privilégiée par 76 oui, 69 non et aucune abstention. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 75 oui, 69 non et aucune abstention.</p> <p>Conformément aux conclusions du rapport de la COFIN, le Grand Conseil prend acte du Rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législature 2012-2017 et du Rapport sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement.</p> <p>Les conclusions du rapport de la COFIN (acceptation des rapports du Conseil d'Etat) concernant les deux postulats Jérôme Christen et consorts ainsi que Jean-Michel Favez et consorts sont acceptées à la majorité.</p> <p>En votation générale finale, le budget de l'année 2014 est adopté par 126 oui, 3 non et 9 abstentions.</p>			
TRAITE	9.	<p>(GC 095) Demandes de grâce de MA, SH</p> <p>Bulletins délivrés : 138; bulletins rentrés : 135; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 135; bulletins blancs : 2; majorité absolue : 68. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées: les demandes de grâce de (a) M.A. et (b) S.H. sont refusées par, respectivement, (a) 127 non et (b) 128 non.</p>	GC		
RENV-CE	10.	(13_INT_195) Interpellation Pierre-Yves Rapaz - Votation fédérale projet FAIF (Développement)			
TRAITE	11.	<p>(13_RES_008) Résolution Pierrette Roulet-Grin et consorts - Sud du Lac de Neuchâtel : navigation à vau-l'eau ! (Munie de plus de 20 signatures)</p> <p>Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Pierrette Roulet-Grin et consorts, formulant un voeu à l'intention de la Société de navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM), est mise en discussion. Au vote, elle est acceptée à l'unanimité.</p>			

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	12.	(GC 086) Seconde réponse du Tribunal cantonal aux observations de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal Année 2012  Seconde réponse du Tribunal cantonal à la 1ère observation de la CHSTC pour l'année 2012: les conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité, moins une abstention.		Haury J.A.	
TRAITE	13.	(GC 083) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion (Année 2012) pour seconde réponse  Secondes réponses aux observations de la COGES pour l'année 2012: DSE: seconde réponse à la 5ème observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont adoptées à une large majorité, moins six non et deux abstentions. Seconde réponse à la 6ème observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont adoptées à l'unanimité. DFJC: seconde réponse à la 4ème observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont adoptées à l'unanimité. DINT: seconde réponse à la 4ème observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont refusées par 97 non, 4 oui et 9 abstentions. Conformément à l'art. 52 al. 4, le refus de la seconde réponse transforme l'observation en postulat, renvoyé directement au Conseil d'Etat. DFIRE: seconde réponse à la 2ème observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont adoptées à l'unanimité.	DFIRE	Schwaar V.	
RENV-CE	14.	(13_INT_196) Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Caisse publique : précisions souhaitées en vue de la campagne future (Développement)			
RENV-CE	15.	(13_INT_198) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Gymnase cantonal de la Cité - Journée politique ou propagande d'Etat ! (Développement)			

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	16.	(13_MOT_034) Motion Frédéric Borloz et consorts - Les mercredis de décembre sont-ils indispensables ? (Développement et demande de prise en considération immédiate)  Le renvoi de la motion à une commission législative du Grand Conseil (non), opposé au renvoi à l'examen d'une commission pour préavis (oui), est accepté par 55 non, 53 oui et 11 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 60 non, 58 oui et 6 abstentions. La prise en considération immédiate de la motion est confirmée par 61 oui, 50 non et 13 abstentions.			
RET	17.	(13_POS_038) Postulat Marc Oran et consorts pour une meilleure desserte grandes lignes de la Gare de Palézieux, de la Haute-Broye et des Hauts de Lavaux  Le postulat n'ayant pas encore été pris en considération et comme énoncé dans le rapport de la commission, le postulant décide de retirer son intervention parlementaire au bénéfice de la résolution déposée par la commission au point suivant de l'ordre du jour.	DIRH	Cornamusaz P.	
RENV-CE	18.	(13_RES_010) Résolution Philippe Cornamusaz et consorts au nom de la commission ayant examiné le postulat Marc Oran et consorts pour une meilleure desserte grandes lignes de la Gare de Palézieux, de la Haute-Broye et des Hauts de Lavaux (Munie de moins de 20 signatures)  Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Philippe Cornamusaz et consorts au nom de la commission ayant examiné le postulat Marc Oran et consorts (13_POS_038) est mise en discussion. Au vote, elle est acceptée à l'unanimité. La résolution adoptée consistant en un vœu, le Conseil d'Etat a un délai de trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui a été donnée, conformément à l'art. 136 al. 3 LGC, renvoyant à l'art. 117 al. 3 LGC			
REF	19.	(13_PET_013) Pétition pour une décision obsolète  Les conclusions du rapport de la commission des pétitions sont adoptées par 93 oui, 2 non et 8 abstentions (classement de la pétition).	DIRH	Germain P.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	20.	(13_PET_008) Pétition contre les estimations fiscales  Les conclusions du rapport de la commission des pétitions sont adoptées par une très large majorité, moins un avis contraire et 5 abstentions (classement de la pétition).	DFIRE	Hurni V.	
REF	21.	(13_PET_009) Pétition sur les estimations illégales  Les conclusions du rapport de la commission des pétitions sont adoptées par une très large majorité, moins un avis contraire et 5 abstentions (classement de la pétition).	DFIRE	Hurni V.	
RET	22.	(13_MOT_017) Motion Jacques Neirynd et consorts - Justice fiscale pour l'imposition à la source  La motion n'ayant pas encore été prise en considération et comme énoncé dans le rapport de la commission, le motionnaire décide de retirer son intervention parlementaire.	DFIRE	Brélaz D.	
TRAITE	23.	(13_INT_138) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - Imposition des frontaliers : raison d'Etat, mais ce sont les Vaudois qui paient la différence ?	DFIRE.		
RENV-CE	24.	(13_POS_028) Postulat Jacques Neirynd relatif à la HEP - garantir la qualité de l'enseignement, améliorer le statut des étudiants, faire des économies par l'élimination d'un double emploi  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération partielle du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DFJC	Baehler Bech A.	
RENV-T	25.	(13_POS_040) Postulat Catherine Roulet et consorts - La médiation école-famille	DFJC, DSAS	Attinger Doepper C. (Majorité), Cretigny L. (Minorité)	07/01/2014
RENV-T	26.	(13_INT_135) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christelle Luisier Brodard - Punit-on la classe au lieu de l'élève perturbateur ?	DFJC.		07/01/2014
RENV-T	27.	(13_POS_031) Postulat Rebecca Ruiz et consorts demandant une promotion continue de la formation continue	DFJC, DECS	Bezençon J.L. (Majorité), Podio S. (Minorité)	07/01/2014

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	28.	(GC 094) Rapport annuel 2013 de la Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande	GC	Glauser A.	07/01/2014
RENV-T	29.	(79) Exposé des motifs et projet de loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service sanitaire apicole et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Aliette Rey-Marion et consorts - Biodiversité ! Les abeilles en sont aussi les garantes ! (11_POS_307) (1er débat)	DSE.	Schwab C.	07/01/2014
RENV-T	30.	(RI12_MOT_006) Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur : - la motion Pierrette Roulet-Grin pour un camping occasionnel maîtrisé (12_MOT_006) et - la motion François Brélaz et consorts proposant d'ajouter un chapitre "Camping non autorisé" à la Loi sur les campings et caravanings résidentiels (12_MOT_009)	DSE		07/01/2014

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :